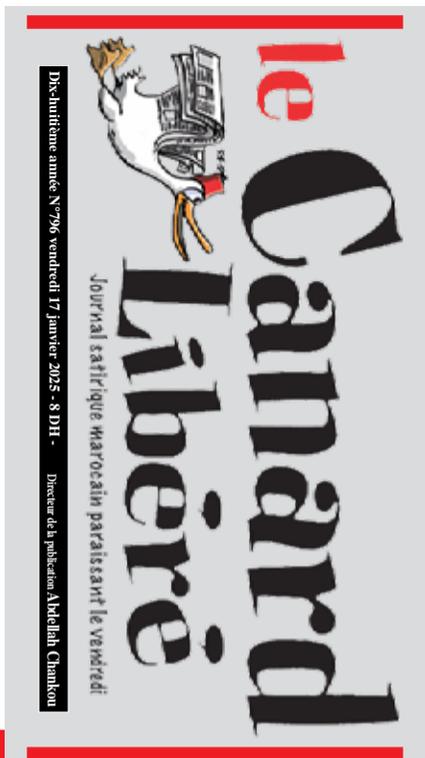


Confus **DE**
CANARD

**CACHE-
CASH**

P2



Le ministre de l'Emploi
Younes Sekkouri.

Loi organique sur le
droit de grève

**Pourquoi
les syndicats
sont contre...**

P5

Politique

**Les grandes manœuvres
préélectorales ont
commencé**



Aziz Akhannouch.



Fatim Zahra Mansouri.



Nizar Baraka.

P7

Bande de Gaza

**Un cessez-le-feu et des
bombardements qui ne
cessent pas !**

P13



Prière mortuaire à la mémoire d'un enfant
gazaoui assassiné par les sionistes sanguinaires.

Arrestation de l'ex-directeur régional

**Coup de massue
à Al Omrane de l'Oriental**



Une filiale victime de la gabegie financière.

P3

L'entretien -à peine- fictif
de la semaine

Nizar
Baraka



Je pense à la
primature
chaque matin en
me rasant.

P11



Entre Paris et Alger rien ne va plus

**La junte
algérienne perd
la tête et se met
à dos la France...**



Bruno Retailleau, ministre de
l'Intérieur.

P9

Décès de Mohammed
Souleimani



**Un dirigeant
de valeur
s'en va**

P11



Confus de **CANARD**



Abdellah Chankou
Directeur de la publication



CACHE-CASH

L'administration fiscale tablait sur 60 milliards de DH. Elle se retrouve avec près de 125 milliards de DH dont 6 milliards de DH en impôts ! Réussite historique, l'année fiscale 2024 a donc dépassé les prévisions les plus optimistes, battant tous les records, au grand bonheur des banques qui ont clôturé l'année en beauté grâce à des torrents de cash qui ont irrigué leur trésorerie dans un mouvement impétueux.

Pour faire face à cette manne colossale venue renforcer leurs liquidités, elles ont dû mettre en place un dispositif exceptionnel en mobilisant des ressources supplémentaires. A force de palper des montagnes de billets, les pauvres caissiers qui n'ont jamais compté en l'espace de quelques jours autant d'argent de leur carrière en ont eu les doigts un brin endoloris.

Confiance subitement retrouvée dans le système fiscal et bancaire, désir ardent de profiter d'une précieuse aubaine (un taux de 5 % au lieu de 38% en plus avec une garantie d'anonymat) ou crainte très vive d'être débusqué par les fins limiers du fisc à l'occasion de prochaines transactions en noir ? Il est sans doute prématuré de se prononcer avec certitude sur le déclencheur de ce déluge inattendu de billets de banque, cerner de manière exacte le déclic de l'exhumation de ces magots jusque-là dérobés...

Et puis, pour 125 milliards de DH déclarés combien restent encore soigneusement planqués et combien n'ont pas répondu à l'appel très honnête de l'administration fiscale ?

Ce qui est certain c'est que la partie de cache-cash est loin d'être terminée et que dans le lot de ces milliardaires en espèces ceux qui ont gagné leur fric à la sueur de leur front doivent représenter une infime proportion, pense la vox populi qui sait que la rente et les trafics en tout genre représentent les véritables mamelles du cash.

Devant tant de débauche de frousse dans un contexte de paupérisation des masses en raison de la vie chère, le Maroc qui se lève tôt pour trimer du matin au soir en ayant du mal à joindre les deux bouts a quelque raison d'en concevoir du dépit. Plus de 125 milliards de DH!...! Le chiffre fait rêver autant qu'il interroge sur son origine. Cela montre en tout cas qu'une catégorie de Marocains préfère, pour diverses raisons, planquer son fric dans les coffre-fort ou sous terre plutôt que de le déposer en banque ou sur un compte-épargne. Là où l'on voit que la fraude fiscale règne encore de manière endémique au Maroc.

Monnaie courante dans certains pays comme la France où l'argent liquide détenu par les ménages français s'élèverait selon la Banque d'État, entre 50 et 100 milliards d'euros en 2023, cette pratique légendaire correspond à une mentalité bien de chez nous, un réflexe ancré dans la culture nationale. Motivée par la défiance envers les banques, le désir d'être à l'abri du besoin ou la capacité d'affronter des imprévus, la thésaurisation génère surtout lorsque le phénomène devient excessif bien des effets négatifs comme l'atteinte aux valeurs de partage, de redistribution des richesses et d'équité fiscale.

D'un point de vue religieux, la thésaurisation est interdite et ses auteurs encourent le châtimeur divin comme le stipule le coran dans sourate Attawba. « A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les

dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtimeur douloureux, le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos: voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez. » L'Islam recommande le partage, l'investissement et la redistribution que l'accumulation ne permet guère. Car avec l'argent qui dort soit à domicile soit en banque, on ne crée que des riches et non des richesses, on ne crée ni de la valeur, ni fait vivre des valeurs... Les adeptes de cette pratique considèrent à tort que la thésaurisation est une fin en soi alors que l'argent doit servir en fait de moyen pour le faire fructifier par l'investissement. Or, faute d'être investi dans des projets porteurs et innovants, l'argent immobilisé c'est de la richesse en moins pour son propriétaire (sous l'effet de l'inflation) et pour la collectivité, d'innombrables occasions ratées pour stimuler la productivité, créer de l'emploi et contribuer par conséquent au développement économique du pays et à sa modernisation. C'est ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi le Maroc, malgré

ses atouts considérables, reste abonné bon an mal an à des taux de croissances faibles...

Avec cette moisson historique, l'administration fiscale a rempli largement sa part du contrat. Au gouvernement de remplir le sien en agissant sur les leviers susceptibles de libérer l'initiative privée au service du bien commun en allant au-delà des dispositifs classiques de crédit bancaires garantis comme Intelaka.

Dans ce cadre, les banques sont appelées à offrir de l'accompagnement expert aux porteurs de projets qui prennent du risque notamment pendant la phase critique du démarrage. Ce n'est pas avec des petits projets où le gain est rapide et garanti comme les cafés et autres petits business, qui connaissent un engouement particulier, que la problématique du chômage

pourra être réglée. Une crèmerie à Casablanca par exemple, ça crée au maximum 6 emplois: deux serveurs, un caissier, trois gardiens de voitures et une armée de mendiants!

Le véritable enjeu dans la conjoncture actuelle est moins de blinder les flux bancaires qui sont déjà importants que d'encourager l'investissement productif, principal pourvoyeur d'emplois et générateur de valeur. Ce n'est pas normal que le public reste le premier investisseur au Maroc alors que plusieurs centaines de milliards de DH, thésaurisés, ne sont pas investis dans le circuit économique. Quelque chose dysfonctionne...

Il est grand temps d'impulser un changement d'état d'esprit, de telle sorte que les efforts colossaux de l'Etat-investisseur soient accompagnés par une initiative privée forte et ambitieuse qui soit à la hauteur de ce Royaume qui prend le lead dans la région, se projette avec détermination vers l'avenir. La formidable dynamique autour de la coupe du monde 2030 portée essentiellement par le secteur public qui investit tous azimuts constitue un Momentum pour faire émerger chez les particuliers fortunés un autre rapport à l'argent, plus vertueux et surtout utile à la communauté et à l'économie nationale. ▀

Avec l'argent qui dort soit à domicile soit en banque, on ne crée que des riches et non des richesses, on ne crée ni de la valeur, ni fait vivre des valeurs...



Côté **BASSE-COUR**



Recrudescence de la rougeole

Une flambée mortelle



Freiner la hausse des cas...

Regain inquiétant de la rougeole au Maroc. Le pays est confronté, depuis plusieurs mois, à une flambée de cette épidémie. Plus de 19 500 cas et 107 décès ont été enregistrés, principalement chez des enfants de moins de 12 ans. La rougeole est une infection virale extrêmement contagieuse. Maladie à ne pas sous-estimer, elle se manifeste par une fièvre élevée, une éruption cutanée caractéristique, de la toux et le nez qui coule. Les complications peuvent être graves (pneumonies, encéphalites...), surtout chez les jeunes en-

fants, les personnes immunodéprimées et les adultes non vaccinés, pouvant parfois conduire au décès de la personne infectée. La vaccination reste le moyen le plus efficace de prévenir la rougeole. Elle repose sur deux doses du vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole), généralement administrées aux jeunes enfants à 12 mois puis entre 16 et 18 mois. Justement, la couverture vaccinale a connu une interruption au Maroc pendant la crise sanitaire, une négligence qui a conduit à un retour en force de ce virus dont la circulation a été quasiment absente avant le covid. Les premiers cas sont réapparus en octobre 2023 dans la région de Souss-Massa, avant de se propager dans d'autres zones du pays. Y compris en milieu carcéral où 47 cas de rougeole ont été recensés selon un communiqué de la délégation générale de l'administration pénitentiaire et à la réinsertion rendu public le 10 janvier 2024.

Face à ce fléau de la santé publique, le ministère de la Santé et de la Protection sociale s'est mobilisé en lançant un plan de rattrapage pour faire vacciner les enfants qui ont manqué leurs doses. Vaste programme. Comme quoi, on n'est pas vacciné contre l'improvisation. ▶

Argent public détourné

Les dirigeants d'une association expédiées à l'ombre

Les condamnations des voleurs de l'argent public continuent. Cette fois-ci, les coupables ne sont pas des élus locaux ou des députés mais des acteurs associatifs. Il s'agit des responsables de la Fondation Aman pour l'éducation durable qui ont été condamnés le mardi 7 janvier 2025 par la chambre criminelle spécialisée dans les crimes financiers de la Cour d'appel de Fès à des peines de prison ferme et des amendes, pour détournement de fonds publics. La prési-



La présidente indélicat volait l'argent des écoliers du rural...

dente et la trésorière de l'association ont écopé chacune de la plus lourde peine : quatre ans de prison ferme assortie d'une amende de 40 000 DH. Deux autres membres ont été condamnés l'un comme l'autre à un an de prison ferme et une amende de 20.000 dirhams et 10.000 DH. Un cinquième accusé, qui a comparu en état de liberté, s'est vu infliger une peine de deux ans de prison et une amende de 10 000 dirhams.

Un seul accusé acquitté, la sœur de la présidente. La mise en cause a mis au point, avec la complicité de certains membres, un système de fausses factures, de dépenses imaginaires et d'employés fictifs, pour détourner une partie des subventions débloquées par plusieurs organismes publics en faveur des écoles du monde rural d'une vingtaine de provinces. Les inculpés qui ne peuvent pas faire la prison buissonnière ont eu la colle de leur vie... ▶

Arrestation de l'ex-directeur régional

Coup de massue à Al Omrane de l'Oriental



Une filiale victime de la gabegie financière.

L'ancien directeur régional de la société Al Omrane pour la région de l'Oriental Zakaria Lazraq, a maille à partir avec la justice. Interpellé récemment à son domicile à Oujda avec quatre autres collaborateurs dont le directeur commercial et le responsable financier du groupe et deux entrepreneurs, il est cœur d'une affaire de détournements et de dilapidation de fonds publics. L'affaire a été portée devant la justice par le président du directoire d'Al Omrane, Hosni El Ghazaoui, après un audit commandé dans la foulée de sa nomination en mai 2023. Le rapport a mis au jour des irrégularités financières jugées graves au sein de la filiale de l'oriental, en relation notamment avec des projets non rentables, ayant englouti des dizaines de millions de DH. Il en a résulté un passif d'environ 2 milliards de DH sur la dernière décennie, de grosses difficultés de trésorerie, des chantiers à l'arrêt des fournisseurs et entrepreneurs non payés et une saisie sur les comptes bancaires de l'entreprise. des paquets de briques partis en fumée. Une véritable gabegie financière, selon une source proche du dossier, qui rendait urgente une intervention du top management. Confronté à ces déboires et à leur étendue, le principal accusé sera contraint à la démission après avoir été entendu par la police judiciaire. Pour remettre l'entreprise à flots et lui permettre d'éponger une partie de ses arriérés, le groupe a dû injecter quelque 400 millions de DH dans ses comptes. Une action d'assainissement salutaire qui a permis de redresser la situation de cette filiale qui était au bord de l'effondrement. ▶

RECRUDESCENCE INQUIETANTE DE LA ROUGEOLE

MON PRÉDÉCESSEUR A UN BILAN QUI DOIT LE FAIRE ROUGIR





Côté **BASSE-COUR**



Beurgeois
GENTLEMAN

Ça parle plus arabe que gaulois en France (53)

Le marabout est un terme d'origine arabe **مرايط** (mourabite) qui désigne, dans la langue française plusieurs réalités différentes qui vont de l'oiseau africain à un ancien Sidi (Saint) reconnu décédé dont le tombeau est l'objet d'un culte populaire, le tombeau lui-même devient alors un lieu de pèlerinage ou bien le Sidi Saint est marabout de son vivant. Le marabout désigne aussi un charlatan, un sorcier ou un envoûteur auquel on prête des pouvoirs de voyance et de guérison. Parmi les marabouts, certains sont des manipulateurs psychiques qui prétendent pouvoir, moyennant finances, résoudre tout type de problème. La pratique du maraboutisme ou maraboutage est liée au « marabout charlatan ». Séquestré par son frère Mathias, le footballeur Paul Pogba, champion du monde français, a aussi subi des menaces d'extorsion de fonds. Malgré son incarcération, Mathias a publié des vidéos accusant son frère Paul de faire appel au marabout Birame, avec l'objectif de nuire à son collègue de travail Kylian Mbappé. Arrêté par la justice française, le marabout Birame a avoué avoir reçu plusieurs sommes d'argent de la part de Paul, pour des montants allant jusqu'à 25 milles euros. Selon le marabout, cet argent devait financer l'accès à l'eau en Afrique. En Arabe, le pluriel de marabout se dit « mourabitoune » **مرايطون**. Ce pluriel a été porté par la dynastie qui a régné sur le Maroc, l'Algérie, l'actuel Sahara



L'empire des Almoravides (1040-1148) qui s'étendait du nord du Mali au Sud de la Péninsule ibérique en englobant l'ouest de l'actuelle Algérie, récent caillou dans la babouche des Marocains depuis 1962.

marocain, la Mauritanie, le nord du Mali, l'Andalousie et la moitié sud du Portugal entre les moitiés des XIème et XIIème siècles (1040 - 1148). Au commencement les éléments fondateurs de cette dynastie se regroupaient en des couvents militaires (Ribate en arabe) : de nombreux guerriers voués à la guerre sainte y menèrent une vie très austère, rigoureusement disciplinée. On les appela les « gens du ribate » (almourabitoune). The so delicate French ear (l'oreille française si délicate) a transcrit les Mourabitoune en « Almoravides ». De même « ribate » a été transcrite en Français par Rabat, le nom de la capitale

de l'actuel Maroc. Une blague pied-noir pourrie aimait dire « Rabat et Fez qu'un Meknès » ! En Afrique subsaharienne, le marabout est un personnage important de la société. Il reçoit des cadeaux et des doléances de la population locale. Certains marabouts fondent leurs techniques sur une lecture ésotérique du Coran. Ils mettent l'accent sur un système de numérologie assez similaire à celui de la kabale de nos frères hébreux. La Kabale (de l'arabe « Istikbale » **استقبالة** et de l'hébreu קבלה kabale se traduit dans les 2 langues sœurs par « réception » en langue française) est une tradition ésotérique du judaïsme qui remonte à un ordre donné par Dieu est reçu par Moïse sur le Mont Sinaï (le verbe kabala **קבל** en arabe veut dire recevoir). Les marabouts sont souvent des érudits du Coran ; certains d'entre eux sont des hommes errants qui vivent d'aumônes volontaires, des mourchides (conseillers), des f9ih (sachants, lettrés en matière de religion) et des chefs de communautés religieuses soufies. De manière générale, le marabout est une personne considérée comme particulièrement vertueuse à laquelle on attribue communément une certaine sainteté. Le même mot désigne le lieu où habite un marabout, un lieu semblable à un ermitage ou la tombe d'un marabout, qui fait l'objet d'une vénération populaire. Les tombes de ces personnages sont devenues

des centres de pèlerinage, puisque dans cet acte, la baraka (bénédiction) du sidi (saint) était transmise du Sidi enterré au pèlerin vivant. Les enfants sénégalais apprennent auprès des marabouts dans les écoles coraniques depuis l'époque où ils ont été islamisés par les guerriers de la dynastie des Almoravides (XIème siècle). Le nom de marabout a été donné à un oiseau

des centres de pèlerinage, puisque dans cet acte, la baraka (bénédiction) du sidi (saint) était transmise du Sidi enterré au pèlerin vivant. Les enfants sénégalais apprennent auprès des marabouts dans les écoles coraniques depuis l'époque où ils ont été islamisés par les guerriers de la dynastie des Almoravides (XIème siècle). Le nom de marabout a été donné à un oiseau



Marabout.

africain au début du XIXème siècle par le naturaliste hollandais Temminck. La taille de cet oiseau peut atteindre les 2 mètres ! Son poids peut atteindre la dizaine de kg. Le marabout d'Afrique peut vivre un quart de siècle ! (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web www.lecanardlibere.com



Diplomatie **Marine Le Pen jette son dévolu sur le groupe d'amitié France-Maroc**

Parmi la chefferie des groupes d'amitié des pays étrangers convoitée à l'assemblée nationale française figure en bonne place celle du Maroc. Tous les groupes parlementaires voulaient obtenir le groupe d'amitié France-Maroc, à commencer par le Rassemblement national (RN) qui a décroché le gros lot grâce à son statut de première force en termes de nombre de députés. La méthode dite du « tourniquet » ayant été adoptée faute de consensus sur moins de la vingtaine de pays les plus disputés, le RN était le premier à faire son choix qui s'est porté sur le Royaume. Tout un symbole. Selon le Figaro, l'entourage de Marine Le Pen considère que le Maroc est un « grand pays de diplomatie et de développement économique » et un acteur « important dans la lutte contre l'immigration », avec une « forte diaspora ». Décrocher la présidence du groupe d'amitié France-Maroc était donc considéré comme un « signal fort ». Le RN, qui convoitait au début la présidence du



Marine Le Pen a décroché la timbale...

groupe d'Israël et de l'Égypte, a dû se rabattre sur présidente du groupe d'amitié France-Italie et du Royaume-Uni. A travers ces outils diplomatiques et géopolitiques, Marine Le Pen, dont le père-fondateur du lepénisme, Jean-Marie, est décédé le 7 janvier 2025, entend poursuivre la normalisation de son mouvement tout en se donnant une stature internationale en vue de la présidentielle française de 2027. (



Le Maigret du CANARD



Loi organique sur le droit de grève

Pourquoi les syndicats sont contre...

A travers son projet de loi organique relatif à la grève qui a passé le cap de la première Chambre, le gouvernement cherche à encadrer le droit de grève qu'il juge souvent utilisé à mauvais escient. Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille, qui crient à une volonté de tuer la liberté syndicale. Décryptage.

LAILA LAMRANI

Younes Sekkouri a vite crié victoire sur l'épineux dossier de la réforme du droit de grève, ce vieux serpent de mer syndical posé sur la table des gouvernements précédents, sans que les partenaires sociaux parviennent à un compromis. Politiquement et socialement délicat.

Le projet de loi organique que le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, a cru

avoir bien emballé et prêt à être "vendu" après son adoption par la première Chambre avant la fin de l'année n'a pas trouvé grâce aux yeux des principales centrales syndicales. Ces dernières, emmenées par l'UMT, exigent du gouvernement de revoir sa copie actuellement en discussion en commission à la deuxième Chambre. Le patron de l'UMT El Miloudi Mokharik et ses collègues reprochent à cette réforme une volonté à peine voilée de restreindre le droit de grève, via une série de conditions comme l'obtention de 50% de signatures des salariés pour lan-

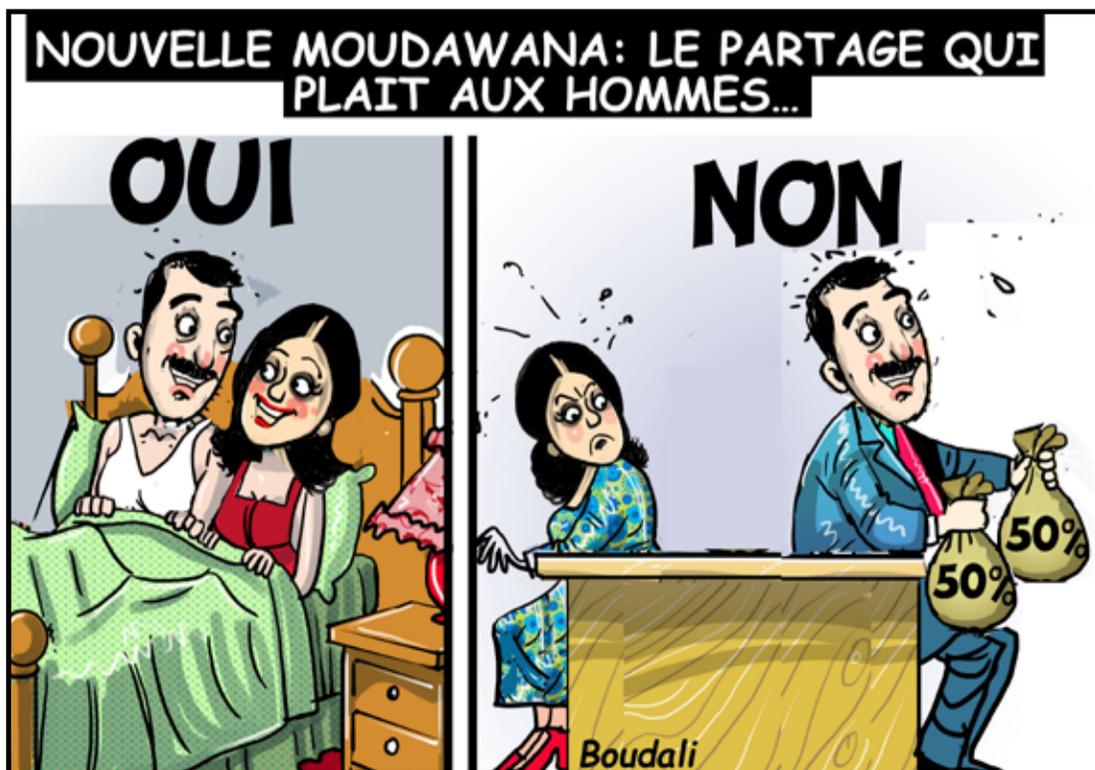
cer un mot d'ordre de grève. Les grévistes qui agissent en dehors des nouvelles règles sont également passibles de lourdes sanctions financières qui en cas de non-paiement peuvent leur valoir la contrainte par corps. Bonjour Oukacha. «Pour nous, c'est une question de vie ou de mort», nous confie un délégué syndical qui a dit son inquiétude face à ce qu'il qualifie de "manœuvres gouvernementales visant à tuer les droits des travailleurs". Pour marquer son désaccord, l'UMT a boycotté une réunion organisée par Younes Sekkouri le 8 janvier avec des représentants



Le ministre de l'Emploi Younes Sekkouri.

syndicaux et la CGEM. Sans aller jusqu'à réclamer un retrait de ce projet controversé, l'UMT veut amener l'exécutif à négocier un "package" où la liberté syndicale et le droit de grève ne sont pas restreints, explique une source syndicale. « On ne peut pas édicter des lois contraires à la Constitution qui stipule clairement que le droit de grève demeure garanti », indique un dirigeant d'une fédération sectorielle qui rappelle la nécessité d'abroger l'article 288 du code pénal. Considéré par les syndicats comme une épée de Damoclès sur la tête des employés, celui-ci stipule qu'« est puni de l'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 120 à 5 000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, a amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir, une cessa-

tion concertée du travail. » Notre interlocuteur pointe par ailleurs ce qu'il estime être une contradiction gouvernementale, à savoir le refus jusqu'ici du Maroc de ratifier la convention 87 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui protège les droits des représentants syndicaux et la liberté syndicale. Retour donc à la case départ pour le gouvernement que les centrales syndicales, notamment l'UMT et la CDT, accusent d'avoir fait un passage en force sans concertation. M. Sekkouri n'est pas encore au bout de ses peines; il doit accepter pour calmer les ardeurs contestataires de ses partenaires de remanier profondément son texte en prenant en compte leurs critiques de fond. Vaste chantier pour le brillant ministre du PAM avec en perspective des heures sup non payées... ▀





Le Maigret du CANARD



Le nouvel an amazigh

Un symbole d'unité nationale et de diversité culturelle

C'est une chance inouïe pour nous autres Marocains de fêter trois fois «nouvel an» en une seule. Chacun renvoie à des repères spécifiques dans une parfaite symbiose faisant du Maroc et du Marocain ce qu'ils sont aujourd'hui.

ABDESLAM SEDDIKI

Le peuple marocain s'apprête à célébrer le 14 janvier le nouvel an 2975 du calendrier amazigh, dite fête «Yennayer». Depuis l'année dernière, cette journée a été décrétée par SM Le Roi une journée nationale fériée et payée. Cet événement prend de plus en plus d'ampleur et d'engagement populaire au fil des ans, traduisant ainsi la réconciliation avec notre passé et la prise en compte de notre mémoire collective en tant que peuple dont les racines sont plongées dans une histoire millénaire que personne ne peut effacer, ni façonner en fonction d'objectifs inavoués.

C'est une chance inouïe pour nous autres Marocains de fêter trois fois «nouvel an» en une seule. Chacun renvoie à des repères spécifiques dans une parfaite symbiose faisant du Maroc et du Marocain ce qu'ils sont aujourd'hui. Le calendrier grégorien nous place dans l'universalisme et nous permet de communiquer avec le monde pour pouvoir nous situer dans cet espace planétaire commun à l'humanité et être en phase avec les exigences du moment.

Le calendrier musulman nous plonge dans la spiritualité et le partage de notre vécu avec la «Oumma». Ainsi, l'année de l'hégire est porteuse de toute une symbolique et chargée de signification. Outre le nouvel an de l'hégire correspondant au 1er Moharrem, les Musulmans, de par le monde, fêtent comme il se doit une série d'autres événements qui constituent des moments

propices de partage et de communion. Le calendrier amazigh, qui remonte à près de trois siècles, est le plus ancien de tous. L'origine, semble-t-il, remonte à l'accession d'un Amazigh au statut de Pharaon d'Egypte en l'an 950 avant Jésus-Christ. On l'appelle également l'année agricole dans la mesure où les saisons de l'année amazighe s'accommodent mieux au déroulement des travaux agricoles. Ainsi, en célébrant le Premier jour de l'An le 14 janvier, autour d'un repas partagé en famille, les Amazigh se préparent dans une liesse populaire et dans une ambiance festive à l'année agricole avec l'espoir d'engranger une bonne récolte (assabath/anebdu en amazigh) pendant que les enfants se mettent à danser au rythme de «hagouza».

Cet attachement à la terre n'a fait que se renforcer au fil des ans et des siècles. C'est dire que la paysannerie marocaine n'est pas née de la dernière pluie. C'est la résultante d'un long processus historique qui s'étale sur des siècles au cours desquels elle a acquis une dextérité et un savoir-faire reconnus tant en matière de techniques d'irrigation que de travail des sols ou de l'organisation des assolements. Les technocrates et experts en agriculture « intensive » auraient beaucoup à apprendre en se rapprochant de la paysannerie marocaine traditionnelle et en étudiant les modes de culture utilisés qui s'adaptent parfaitement aux conditions climatiques et à l'usage de l'eau devenue par les temps qui courent une denrée rare.

Justice sociale

C'est cette culture ancestrale, physio-cratique et écologique, qu'il convient aujourd'hui de préserver et de renforcer. Notre pays, après quelques hésitations de départ a su comment apporter progressivement des réponses positives à cette problématique. Le Discours Royal d'Ajdir de 2001 ayant annoncé la création de l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM) a déclenché une véritable dynamique en rétablissant des rapports de confiance par la reconnaissance de la composante amazigh de notre culture nationale et en coupant l'herbe sous les pieds des pêcheurs en eaux troubles. La constitu-



Le discours royal historique d'Ajdir (Khénifra) du 17 octobre 2001 jetant les bases de la reconnaissance de la composante amazigh du Maroc.

tion de 2011 est venue mettre définitivement les pendules à l'heure et régler le pays sur l'horloge amazigh, en considérant la langue amazighe comme langue officielle à côté de l'arabe.

La question identitaire du pays ne souffre désormais d'aucune équivoque : le préambule de la constitution est on ne peut plus clair. Il faut juste œuvrer à rendre opérationnelles et effectives les dispositions constitutionnelles. Pour que la langue amazighe devienne effectivement une langue nationale, il faut qu'elle soit enseignée à grande échelle dans nos écoles. Tel n'est pas encore le cas malgré tous les efforts consentis à ce niveau. Il est prévu de généraliser l'enseignement de la langue amazighe dans le cycle primaire à l'horizon 2030. Pour ce faire, il faut résorber une série d'obstacles qui se dressent contre cet objectif, dont notamment la formation des enseignants. De même, la création d'une chaîne TV amazigh est une excellente chose. Elle doit être dotée de moyens suffisants pour qu'elle puisse offrir un produit compétitif.

Au niveau de la culture amazighe au sens large du terme, nous avons encore du pain sur la planche : l'encouragement de la créativité artistique et cinématographique. L'art amazigh est extrêmement riche et varié. Pour le préserver et l'enrichir, il faut l'intro-

duire dans les écoles d'art et métiers et pourquoi pas créer un musée national des arts amazighs. Le gouvernement a mis en place un fonds dédié à la promotion de la langue et culture amazigh doté de 300 millions de DH en 2024, porté à 1 milliard DH en 2025. Ce fonds doit financer toutes les actions concernant la promotion de la langue et culture amazighe. Avouons que c'est une goutte dans l'océan, à supposer que ce Fonds soit effectivement utilisé.

Mais là où il faut faire plus d'effort, c'est au niveau du développement des zones de montagnes et des régions reculées du pays. Pour des raisons historiques sur lesquelles il serait inutile de revenir, ces régions sont à dominante amazighe. Il suffit de voyager à travers les chaînes du Rif et de l'Atlas pour s'en rendre compte. Force est de constater que ces régions enregistrent un déficit abyssal en matière de développement humain et de développement tout court. C'est une question de justice sociale et de réparation de préjudices subis par le passé.

En cette occasion de la nouvelle année amazigh, il est permis d'affirmer et d'exprimer haut et fort notre fierté d'être à la fois des Amazigh (Imazighen), des Arabes et par-dessus tout et avant tout des Marocains. Assougass ambarki !!



Le Maigret du CANARD



Politique Les grandes manœuvres préélectorales ont commencé

Jouer collectif en défendant ensemble le bilan de la coalition gouvernementale, telle n'est pas l'intention des alliés du RNI, notamment l'Istiqlal, dont le patron a annoncé la couleur le 11 janvier à Casablanca. Décryptage.

AHMED ZOUBAÏR



Tout indique que l'année qui commence sera dominée, côté gouvernemental, par des postures préélectorales puisque les partis politiques pensent déjà aux élections de septembre 2026. Les premiers à se lancer dans les petites manœuvres partisans, les composantes de la majorité gouvernementale, le PAM et l'Istiqlal en particulier. La coordinatrice de la direction collective du Parti Authenticité et Modernité (PAM) et par ailleurs ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, cru bon de lancer les hostilités depuis un réunion des ambassadeurs et ambassadrices du Cercle Diplomatique et des représentants des organisations internationales accrédités auprès du Maroc.

Lors d'une prise de parole, Fatima Ezzahra El Mansouri qui n'y est pas allée par quatre chemins s'est montrée confiante quant à la capacité de son parti d'arriver en tête du prochain scrutin. «Les prochaines élections législatives seront importantes dans l'histoire du pays, et devraient se dérouler sur la base d'un programme électoral clair et précis». Importantes et surtout d'une grande portée symbolique parce que c'est sous le mandat de la majorité qui émergera de ces consultations que se jouera la coupe du monde co-organisée en 2030 par le Maroc, l'Espagne

et le Portugal... Le leader de l'Istiqlal, lui, a fait carrément le choix de vilipender l'action du gouvernement dont il est pourtant en tant que formation et comme ministre. Profitant de la tribune d'un meeting animé à Casablanca, à l'occasion de l'anniversaire du Manifeste de l'indépendance du 11 janvier 1944, il n'a eu aucun mal à donner un coup de canif dans le pacte de la majorité en endossant sans complexes le costume de l'opposant très critique vis-à-vis de l'action du gouvernement. On se croirait devant le patron du PPS Nabil Benabdellah en l'écoutant faire l'inventaire des ratages de l'exécutif et de ses insuffisances.

Tout à sa rhétorique de la duplicité, M Baraka s'est désolidarisé sans rougir avec ses partenaires de la majorité en se posant défenseur des victimes des quatre années de la gouvernance de la majorité : La classe moyenne dont la situation a subi une dégradation notable, la vie chère devenue insupportable, l'accentuation des inégalités sociales et la hausse du taux de chômage qui atteint, en citant les chiffres du HCB, quelque 39,5% chez les jeunes.

Avec sa stratégie de pied dedans pied dehors, le Baraka espère ratisser large, draguer une classe moyenne de plus en plus sous pression, les masses laborieuses comme les appelle l'Istiqlal et son syndicat l'UGTM qui subissent de plein fouet les contrecoups du renchérissement du coût de la vie,

les sans-grades qui sont rivés en bas de l'échelle et un nombre croissant de jeunes qui languissent dans l'inactivité et le désespoir.

Ce sont principalement chez ces catégories, surtout les plus défavorisées, qui prennent massivement le chemin des urnes aussi bien dans le Maroc des villes que des campagnes, que le chef de l'Istiqlal entend faire le plein de voix qui permettrait à son parti de prendre le lead électoral...

Aubaine politique

Dans la tête du gendre de Abbas El Fassi, seul le RNI, parti-locomotive et son chef Aziz Akhannouch, également chef du gouvernement, sont comptables de ce bilan négatif. S'en laver les mains c'est faire éviter à l'Istiqlal un vote-sanction tout en s'offrant une certaine virginité politique. Pour un parti qui a été, si l'on excepte son intermède oppositionnel après sa démission du cabinet Benkirane en 2013, de tous les gouvernements depuis l'indépendance du pays, la ficelle est un peu grosse. Mais les dirigeants istiqlaliens, qui n'ont pratiquement jamais quitté les allées du pouvoir, ont pris l'habitude d'insulter l'intelligence des électeurs...

Pendant que le patron de l'Istiqlal se lançait dans sa stratégie du cavalier seul proche de ce Maroc qui souffre, le chef du RNI Aziz Akhannouch a

réuni ce 11 janvier à Rabat le conseil national du parti. Dans son discours, le chef du gouvernement, qui croit toujours dans sa bonne étoile malgré l'adversité surtout électronique pour rempiler en 2026, s'est félicité des résultats "positifs" réalisés par le gouvernement tout au long des trois années écoulées et des "profondes" transformations opérées dans différents domaines.

A l'inverse de Nizar Baraka persuadé que le RNI au pouvoir est un boulet électoral et en même temps une aubaine politique pour l'Istiqlal en 2026, Aziz Akhannouch assume pleinement l'action de son cabinet qu'il juge plutôt honorable.

A l'intention des électeurs du Maroc profond et marginalisé, il a évoqué un programme d'urgence de 2,5 milliards de DH destiné notamment à la réhabilitation des zones victimes des dernières inondations [notamment les régions de Tata et Ouarzazate] et à la mise à niveau du réseau routier endommagé par les intempéries.

L'autre grand réservoir en voix a pour nom le Haut-Atlas occidental ravagé par un séisme meurtrier en septembre 2022 et qui bénéficie d'un dispositif «complet de reconstruction et de réhabilitation.»

Aucune allusion en revanche à la vie chère et à la détérioration du pouvoir d'achat du grand nombre qui représentent une préoccupation majeure pour de nombreux ménages aux prises avec un quotidien de plus en plus difficile.

Visiblement à court d'arguments convaincants, le chef du gouvernement préfère ne pas s'engager sur ce terrain pourtant déterminant dans le choix de la population en âge de voter, laissant cet exercice périlleux aux militants rnistes. "Les militants du RNI, invités par M. Akhannouch, à se coltiner le terrain pour renouer dans les régions avec leur « philosophie de proximité » avec les citoyens auront fort à faire pour argumenter dans la perspective de regagner leur confiance...», confie un président d'une commune pauvre du sud du Maroc. Ambiance... ▸



Le Maigret du CANARD



Nouvelle réforme de la Moudawana

Des avancées et des craintes...

Le projet de réforme du code de la famille-Moudawana- dont le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi a dévoilé le mardi 24 décembre 2024 les avancées majeures ne va pas passer comme une lettre à la poste lors de sa présentation au Parlement pour approbation. Et pour cause...

LAILA LAMRANI

Ayant reçu un accueil mitigé aussi bien des associations féministes que des milieux conservateurs, le nouveau texte-sa première révision remonte à 2004-a déchaîné de vives critiques sur les réseaux sociaux. Les points qui ont cristallisé l'irritation se rapportent essentiellement au partage des biens acquis durant le mariage avec une valorisation du travail domestique de l'épouse et à la sortie du domicile conjugal de l'actif successoral qui permet surtout à la veuve, en cas du décès du mari, de ne pas être expulsée de chez elle par les héritiers. Autres revendications féminines essentielles satisfaites par la nouvelle réforme, la possibilité pour la femme divorcée de se remarier sans perdre la garde des enfants qui appartient désormais aux deux époux pendant

le mariage et après le divorce. Autant d'acquis qui protègent la femme en la confortant dans son statut de partenaire à part entière après avoir été longtemps considérée comme un être mineur bon à être soumis au diktat masculin.

Mais il ne suffit pas d'édicter des lois pour changer la réalité. Justement, la moudawana ne fait pas exception, qui se heurte aux poches de résistance et surtout au déficit dans le domaine socio-éducatif. La moudawana a le mérite d'exister, c'est une plate-forme juridique essentielle, mais il n'en reste pas moins que cela ne sert à rien d'aller plus vite que la musique, le changement des mentalités ne se décrétant pas et n'étant pas non plus affaire de loi fussent-elles les plus modernes, l'évolution tant attendue est intimement liée à la capacité de la société de marquer des points dans le domaine de l'éducation où le Maroc cumule bien des déficits et des ratages. L'analphabétisme et l'ignorance, conjugués au dénuement et aux inégalités qui frappent encore des pans importants de la population, agissent comme un frein à toute véritable évolution de la cause des femmes.

L'évolution des conditions socio-économiques de la majorité des citoyens dans le Maroc des villes et surtout des campagnes où la femme ne jouit pas encore de ses droits les plus élémentaires est seul à même de lui donner la place qui lui revient au sein de la société avec tout le respect et la considération dus au partenaire de l'homme.

Il est vrai que le niveau de vie des Marocains en général a évolué au cours de deux dernières décennies mais force est de constater que la faiblesse des salaires dans un contexte de vie chère qui est le lot des populations rivées en bas de l'échelle est



Abdellatif Ouahbi, le ministre de la Justice.

source de discrimination pour les femmes surtout si elles ne sont pas indépendantes économiquement. Les divorces dans les milieux défavorisés tournent à un drame encore plus poignant en ce sens que le mari est obligé de payer de son salaire dérisoire, insuffisant pour couvrir ses propres besoins, une pension pour sa femme et ses enfants ! Les juges des tribunaux de la famille croulent sous ces dossiers qui en disent long sur l'insuffisance des textes en l'absence d'une cuirasse, matérielle et éducationnelle, à la fois de l'homme et de la femme.

Le grand défi réside donc dans la capacité des gouvernants à agir sur le réel pour le changer. A commencer par celui de la fille rurale que ses parents continueront à vouloir marier pour des raisons économiques à un âge précoce quand bien même la Moudawana de 2004 a fixé la capacité matrimoniale à 18 ans. Les militants associatifs ont accusé l'article 20, en appelant à son abrogation, qui donne au juge de la famille toute latitude à autoriser le mariage d'une mineure avant l'âge de la majorité légale.

Mais le problème est plus complexe qu'il n'y paraît. En cause, la réalité de ce monde rural où les conditions sociales de la fille en particulier et de la femme en général sont très peu reluisantes. Une réalité à laquelle le juge de la famille tente de s'adapter à défaut de pouvoir l'ignorer... Dans le Maroc des campagnes, les filles sont souvent considérées comme une charge dont il faut se débarrasser en les mariant le plus tôt possible

souvent contre leur gré. D'ailleurs, 74,3% des mariages en dessous de l'âge légal émanent de familles où la décision revient au père. Or, il est incontestable que la place naturelle d'un enfant, fille ou garçon, se trouve à l'école comme le confirme l'échec, démontré par une série d'études et d'enquêtes, de la majorité des mariages précoces.

Pour que cette évolution juridique (la suppression de l'article 20) produise l'effet escompté que les décideurs œuvrent sur le terrain pour l'épanouissement de la fille rurale. Comment ? en lui garantissant un droit fondamental dont une bonne partie continue à être privée malgré les efforts entrepris : l'accès à l'éducation dans des conditions optimales. L'instruction, c'est connu, est le seul moyen pour lutter contre les mariages précoces, permettre aux femmes d'accéder à des emplois décents, améliorer leur pouvoir décisionnel et sortir les campagnes de la précarité qui les frappe.

En 2020, pas moins de 13.000 dérogations sur près de 20.000 demandes déposées ont été accordées pour marier des filles mineures. Encore que ces statistiques ne représentent que la face visible de l'iceberg en raison de la persistance du mariage coutumier par simple « Fatiha » qui continue à être contracté en dehors de la voie légale. Tant que persistera la non-scolarisation de la fille rurale conjugée au sous-développement des campagnes, les mariages par « la Fatiha » tout comme la pauvreté rurale, ne seront pas éradiqués. ▀

Le texte et le contexte

La nouvelle refonte de la Moudawana survient dans un contexte de recul de la natalité redevable surtout à des facteurs surtout économiques (peur de l'avenir, érosion du pouvoir d'achat, etc). L'appréhension suscitée par certaines dispositions de la nouvelle Moudawana est de nature à aggraver ce recul démographique en poussant de moins de Marocains à se dire « oui ». Le chômage galopant des jeunes, la vie chère et la difficulté de trouver un toit décent à un prix correct sont des facteurs dissuasifs pour fonder une famille surtout en milieu urbain. Un problème qui ne semble pas préoccuper le gouvernement qui croit pouvoir transformer le pays par la seule magie des nouvelles lois. ▀



Le Maigret du CANARD



Entre Paris et Alger rien ne va plus

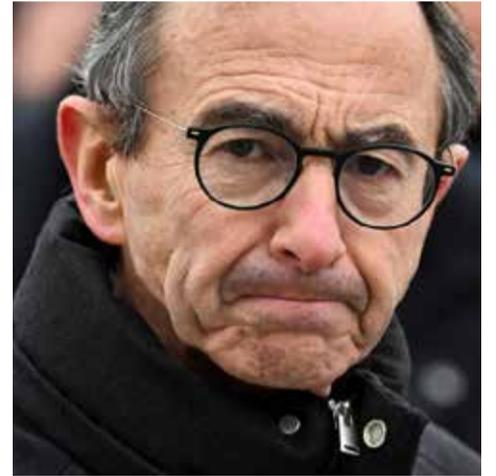
La junte algérienne perd la tête et se met à dos la France...

Trop, trop c'est trop !, a réagi à l'unisson la classe politique française aux derniers actes de provocation de la junte militaire algérienne qui n'a comme horizon que la fuite en avant...

L'expulsion vers l'Algérie jeudi 9 janvier d'un tiktokeur algérien qui a posté une vidéo prônant la violence contre les opposants algériens, puis son renvoi dans le même avion vers la France par les autorités algériennes est la goutte qui a fait déborder le vase. Cet individu n'est pas un cas isolé, plusieurs influenceurs sous influence, à l'image de la franco-algérienne Sofia Benlemmane, qui émargent visiblement chez les services algériens, ont été interpellés ces derniers temps en France pour avoir mis en ligne des contenus appelant à user de la violence contre les voix discordantes algériennes. La séquence de la barbouze électronique renvoyée en France a mis en colère les responsables français qui ont agité de manière explicite la muleta des représailles contre la junte d'Alger. Plusieurs hommes politiques français dont l'ex-Premier ministre Gabriel Attal ont évoqué les leviers des visas, de l'immigration et du commerce comme moyens de rétorsion. « L'Algérie cherche à humilier la France », a dénoncé le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau « On a atteint avec l'Algérie un seuil extrêmement inquiétant », a-t-il estimé. « Je pense que la France ne peut pas supporter cette situation », a-t-il encore dit, en appelant à « évaluer tous les moyens qui sont à notre disposition vis-à-vis de l'Algérie » pour « défendre nos intérêts. »

Les tensions sont montées entre la France et son ancienne colonie depuis la reconnaissance en juillet 2024 de la marocanité du Sahara par le président français Emmanuel Macron. Aux abois en raison de son isolement sur la scène régionale et internationale, la junte algérienne n'a pas digéré l'alignement de Paris sur le dossier de l'intégrité territoriale du Maroc. La détention arbitraire de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal qualifié par M. Macron d'acte qui « déshonore » l'Algérie est venu aggraver la crise entre les deux pays.

Dos au mur, sans aucune vision ni du présent ni de l'avenir, la « Issaba » (la bande) au pouvoir comme la qualifient les Algériens poursuit sa politique de fuite en avant. Après avoir brûlé ses cartes avec une bonne partie de la communauté internationale, ce régime honni et vomé par sa population vient de réussir un autre exploit diplomatique : se mettre à dos la France. La marche vers l'abîme continue. ▶



Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur.

ENTREZ DANS LA LÉGENDE
320 PAGES DE FIERTÉ ET D'ÉMOTIONS



Votre exemplaire offert vous attend sur mdjs.ma



Le Maigret du CANARD



La Guerre de Cent Ans en Palestine L'acquisition du livre de Khalidi par Biden suscite la controverse

Par **MOULOUD BENZADI**

L'image du président Joe Biden quittant une librairie avec un exemplaire de *La guerre de Cent Ans contre la Palestine* de Rashid Khalidi a suscité des critiques tant chez les partisans pro-Israéliens que pro-palestiniens. Le *New York Post* l'a qualifiée de « l'ultime insulte », tandis qu'Ismail Khalidi, le fils de l'auteur, a condamné les actions de Biden, le qualifiant de « maniaque génocidaire ». Publié pour la première fois en 2020, le livre est resté un best-seller pendant 39 semaines. Il offre un compte rendu détaillé de la lutte palestinienne contre l'occupation israélienne, en se concentrant sur six événements clés ayant marqué l'histoire mouvementée de la région.

Les graines de la dépossession

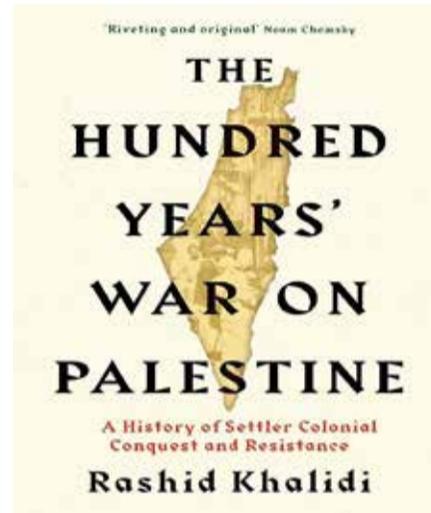
Dans le premier chapitre, « La première déclaration de guerre, 1917-1939 », Rashid Khalidi analyse comment l'endossement formel par la Grande-Bretagne d'un « foyer national pour le peuple juif » en Palestine – énoncé dans la Déclaration Balfour du 2 novembre 1917 – a marqué le début de la dépossession systématique de la population arabe autochtone. Sous le mandat britannique, cette politique a favorisé la transformation de la Palestine, alors à majorité arabe, en la base d'un futur État à majorité juive. Khalidi examine les promesses contradictoires faites par la



clés de 1947 et 1948 qui ont remodelé la région et défini les contours du conflit israélo-palestinien. Il explore l'adoption par les Nations unies du plan de partage, qui proposait de diviser la Palestine en deux États distincts, l'un juif et l'autre arabe. Alors que la direction juive a accepté cette proposition, les Arabes palestiniens l'ont fermement rejetée, y voyant une grave injustice envers leur majorité démographique et leurs aspirations à la souveraineté. Le chapitre dépeint avec force la violence et le chaos ayant suivi le retrait britannique, menant à la création de l'État d'Israël et à la guerre arabo-israélienne qui s'en est ensuivie. Khalidi décrit de manière poignante l'impact catastrophique sur la population palestinienne, mettant en lumière le déplacement massif de 700 000 Palestiniens, un exode tragique connu sous le nom de Nakba. Il insiste sur la manière dont ces événements ont enraciné des divisions profondes et jeté les bases de décennies de conflit, faisant de ce chapitre un passage essentiel pour comprendre les origines de l'un des conflits les plus longs de l'histoire contemporaine.

La Guerre des Six Jours

Dans « La troisième déclaration de guerre, 1967 », Khalidi analyse les événements clés de la Guerre des Six Jours et leur impact profond sur les Palestiniens et la région. Il décrit les principaux incidents ayant précédé le conflit, notamment la fermeture des détroits de Tiran par l'Égypte le 22 mai 1967 et la mobilisation des armées arabes qui s'ensuivit. Le 5 juin 1967, Israël a lancé une frappe aérienne préemptive, infligeant une défaite écrasante aux forces combinées de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie en seulement six jours. Cette guerre a conduit à l'occupation par Israël du Sinaï, de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du plateau du Golan, marquant une expansion territoriale spectaculaire. Khalidi met en lumière les frustrations des groupes palestiniens, comme le Fatah, qui ont lancé une guerre



de guérilla en réponse à l'échec des États arabes. Il critique également la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a présenté le conflit comme une question entre États, tout en ignorant les droits fondamentaux des Palestiniens.

L'invasion du Liban en 1982

Dans « La quatrième déclaration de guerre », Khalidi examine l'invasion israélienne du Liban en 1982, un moment pivot pour la cause palestinienne. L'invasion a commencé par un bombardement aérien massif de Beyrouth le 4 juin, suivi d'un siège brutal de Beyrouth-Ouest du 6 juin au 12 août, faisant plus de 19 000 morts, dont de nombreux civils. Sous la pression internationale, l'OLP a été forcée d'évacuer Beyrouth malgré les assurances américaines de sécurité des civils. Cette évacuation a été suivie des massacres de Sabra et Chatila (16-18 septembre), au cours desquels des milices phalanges soutenues par Israël ont tué plus de 1 300 civils palestiniens – une atrocité qui reste une tache sur le bilan d'Israël. Khalidi critique la violence indiscriminée de l'invasion, la complicité des États-Unis dans le soutien à Israël et l'incapacité de la communauté internationale à réagir efficacement. Il souligne également la résilience du peuple palestinien, notant comment le conflit a ramené l'attention du mouvement palestinien vers les territoires occupés et a favorisé l'émergence de groupes comme le Hezbollah.

La Première Intifada et les Accords d'Oslo

Dans « La cinquième déclaration de guerre », Khalidi explore la période formatrice de 1987 à 1995, marquée par la Première Intifada et les Accords d'Oslo. L'Intifada, déclenchée en décembre 1987 après la mort de quatre Palestiniens dans un accident à Gaza, s'est rapidement muée en soulèvement populaire contre l'occupation israélienne. Dirigée par la

Direction Unifiée Nationale, elle a mobilisé largement, incluant femmes et jeunes, à travers manifestations et désobéissance civile. La répression brutale menée par Yitzhak Rabin début 1988 a provoqué une condamnation internationale, changeant la perception mondiale du conflit. Les Accords d'Oslo de 1993, avec la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP ont marqué un tournant. Pourtant, Khalidi estime que ce processus a renforcé l'occupation, empêchant la souveraineté palestinienne et confinant l'Autorité palestinienne à un rôle subordonné au contrôle israélien.

La lutte palestinienne de 2000 à 2014

Dans « La sixième déclaration de guerre », Khalidi propose une analyse percutante des années 2000 à 2014, marquées par le désenchantement palestinien après l'espoir suscité par les Accords d'Oslo. Il explore l'éclatement de la Seconde Intifada, déclenchée par la visite controversée d'Ariel Sharon à l'Esplanade des Mosquées, qui a dégénéré en violences massives, causant de lourdes pertes palestiniennes et une recrudescence de la résistance armée. Khalidi dénonce l'échec du Sommet de Camp David de 2000 à répondre aux préoccupations palestiniennes, ce qui a encore détérioré les relations entre l'OLP et Israël.

La venue tardive du sionisme et la survie de la Palestine

Khalidi conclut son ouvrage en affirmant que, malgré le soutien des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le mouvement sioniste est arrivé trop tard pour éliminer le peuple palestinien. Il cite Eqbal Ahmad : « Août 1947 a marqué le début de la décolonisation avec la fin du règne britannique en Inde. C'est à cette époque d'espoir que la colonisation de la Palestine a eu lieu. Ainsi, à l'aube de la décolonisation, nous avons été confrontés à la forme la plus ancienne et intense de menace coloniale. » Khalidi explique qu'en d'autres temps, comme aux XVIIIe ou XIXe siècles, « remplacer la population indigène aurait pu être possible, si les Palestiniens avaient été aussi peu nombreux que les colons sionistes ou décimés comme les peuples autochtones d'Australasie et d'Amérique du Nord. » Il cite aussi Tony Judt : « Le problème avec Israël n'est pas qu'il soit une 'enclave' européenne, mais qu'il est arrivé trop tard. Il a importé un projet séparatiste du XIXe siècle dans un monde régi par les droits individuels et le droit international. L'idée d'un 'État juif', où Juifs et judaïsme ont des privilèges exclusifs, appartient à une autre époque. »

* **Auteur, critique et chercheur (Royaume-Uni)**



Mouloud Benzadi *

Grande-Bretagne aux Arabes et aux sionistes, ses tactiques de « diviser pour régner » qui ont miné l'unité palestinienne, ainsi que la répression brutale de la Grande Révolte arabe de 1936-1939. Ces développements, combinés aux difficultés rencontrées par la direction palestinienne pour organiser une résistance efficace, ont jeté les bases des bouleversements démographiques et territoriaux ayant conduit à la Nakba de 1948.

La naissance d'un conflit

Dans le deuxième chapitre, Khalidi offre une analyse approfondie des événements



Bec et ONGLES



Nizar Baraka, secrétaire général de l'Istiqlal

Je pense à la primature chaque matin en me rasant

Le leader de l'Istiqlal Nizar Baraka pense déjà aux élections législatives de septembre 2026. Et pour espérer les remporter, il a décidé de faire de l'opposition au gouvernement où son parti est une composante essentielle...

Propos recueillis par **LAILA LAMRANI**

Vous avez profité de la commémoration du manifeste de l'indépendance du 11 janvier 1944 pour faire, lors d'un meeting à Casablanca, de l'opposition au gouvernement dont l'Istiqlal est pourtant une composante essentielle...L'opposition vous manquerait-elle ?

Le temps est venu pour l'Istiqlal de se démarquer de ce gouvernement impopulaire qui, si nous le soutenons, risque de nuire à nos intérêts électoraux.

Les élections législatives approchent et nous devons dès maintenant penser à notre avenir politique en découplant notre image de celle de l'exécutif dirigé par le RNI. Nous sommes décidés à agir pour doubler nos partenaires du moment et concurrents de demain...

Les partenaires du moment ?

Oui, le RNI et le PAM. Il est hors de question de les laisser nous chiper la formation du prochain gouvernement.

Et le pacte de la majorité que le chef du RNI également chef du gouvernement vous a fait signer avec votre collègue du PAM pour ne dire que du bien de l'action gouvernementale ?

Au diable le pacte de la majorité gouvernementale ! C'est un papier obsolète qui a fait son temps. Désormais, c'est chacun pour soi et les pauvres citoyens-électeurs pour tous. Il appartient à chaque boutique poli-

tique de rouler pour sa pomme et de rivaliser d'astuces pour berner pardon convaincre les votants.

Mais l'Istiqlal est censé défendre le bilan gouvernemental qui vous engage aussi, en tant que composante de l'exécutif ?

Soyons clairs, ce bilan que je ne suis pas le seul à trouver catastrophique n'engage que le RNI et son président. Dégradation de la situation de la classe moyenne, la vie chère qui devient insupportable, l'aggravation des inégalités sociales et la flambée du chômage. L'Istiqlal n'est pas comptable de l'envolée des prix des viandes rouges et blanches, ni des fruits et légumes, encore moins de ceux du mouton de l'aïd.

Dans ce cas, il fallait quitter le gouvernement pour marquer votre désaccord avec cette politique de paupérisation des masses ?

Le pouvoir est trop délicieux pour l'abandonner. je ne vous cache pas que je pense à la primature chaque matin en me coiffant.

Prendre fait et cause pour l'action gouvernementale dans sa totalité c'est la raclée électorale garantie. Pensez-vous que les électeurs pommés qui ont l'habitude de voter nous accueilleront avec des fleurs alors que le

tajine est devenu hors de portée ?

En tant que parti traditionaliste, vous avez l'occasion idoine de claquer la porte du gouvernement après l'approbation par le Parlement de la nouvelle réforme de la Moudawana critiquée par les milieux conservateurs...

C'est un pari politiquement cohérent mais trop risqué pour nous. Le thème du code civil n'est pas un gros générateur de voix.

Avez-vous un bilan propre à l'Istiqlal à défendre auprès de la population ?

Les ministres istiqlaliens dont je fais partie peuvent se prévaloir d'un bilan honorable. Malgré la sécheresse qui sévit depuis plusieurs années, les Marocains continuent à avoir accès à l'eau grâce à mon action préventive de ministre chargé de l'eau. Je peux aussi faire campagne comme ministre en charge aussi de l'Équipement sur la construction de nouvelles routes notamment dans le monde rural et faire valoir le rôle de ce département dans le déblocage des routes suite au séisme d'Al Haouz.

Donc, ça roule et ça coule de source pour l'Istiqlal ?

Oui, ça devrait marcher pour nous, surtout que notre parti n'a pas obtenu les ministères casse-cou et à forte charge impopulaire. ▀



Décès de Mohammed Souleimani Un dirigeant de valeur s'en va

Un dirigeant de la valeur de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) est décédé mercredi 8 janvier 2025. Il s'agit de Mohammed Souleimani dont la disparition a plongé sa famille, ses collègues et ses amis dans une profonde tristesse. Le défunt, qui était âgé de 56 ans, aimait tellement la vie qu'il croquait à pleines dents qu'il a résisté jusqu'au bout à la maladie qui a fini par avoir raison de sa combativité. Feu Souleimani a tiré sa révérence, entouré des siens à Casablanca, avec le sentiment du devoir accompli. Auprès du top management de l'établissement,



Feu Mohammed Souleimani.

il a trouvé tout le soutien nécessaire en termes de suivi médical et d'accompagnement, ce qui l'a aidé à s'acquitter de son devoir professionnel jusqu'au bout avec son sens habituel de la rigueur et de l'engagement. Ce fut un homme, paix à son âme, estimé de tous, qui appréciaient en lui cette bonté naturelle qui se lisait dans son regard. Oui, Feu Souleimani était bon. Serviable et attentionné aussi. Ces qualités humaines s'en trouvent rehaussées par sa simplicité qui allait chez lui de pair avec la discrétion. Diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs et de l'École des mines de

Paris, feu Mohammed Souleimani a rejoint en 2000 le groupe CDG où il a fait toute sa carrière. Sa première fonction au sein de cet établissement public, il l'exerce à Dyar al-Madina comme directeur de gestion de patrimoine avant d'être appelé à prendre la direction d'autres filiales du groupe comme la Loterie nationale qu'il a marquée de son empreinte managériale. Feu Souleimani incarnait une certaine vision du service public, faite d'engagement et de dévouement au travail. Que Dieu ait le défunt en sa sainte miséricorde. Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons. ▀



Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

Abdeslam Seddiki



.....
**Economiste,
 ancien
 ministre de
 l'Emploi et des
 Affaires sociales.**

L'année 2025 commence sous de bons auspices du moins sur le plan météorologique avec de la pluie sur une bonne partie du pays et de la neige sur les hauteurs. Espérons que ce don du Ciel se poursuivra à l'avenir pour réaliser, sinon une récolte exceptionnelle, du moins un niveau moyen tel qu'il est prévu dans les hypothèses de la loi de finances 2025. La pluie au Maroc, plus qu'ailleurs, demeure une donnée stratégique et revêt une importance à la fois économique et mythique.

Le gouvernement doit saisir ces moments euphoriques pour conduire à bon port les réformes envisagées et poursuivre les chantiers en cours. On soulignera en premier lieu la poursuite du processus législatif pour l'adoption de la loi organique relative à l'exercice du droit de grève. Si ce processus a traversé l'étape de la Chambre des Représentants en s'appuyant sur la majorité numérique, le plus dur reste encore à faire au niveau de la Chambre des Conseillers où sont représentées les organisations syndicales qui n'ont eu de cesse de rejeter ce projet le considérant comme annihilateur du droit de grève. Il faudrait faire preuve de plus d'ouverture pour dégager un modus vivendi qui arrange toutes les parties prenantes: travailleurs, employeurs (privés et publics). Mission difficile mais n'est pas impossible à condition de faire preuve de souplesse et d'ouverture. L'idéal, pour une pareille loi organique, serait de dégager un consensus pour donner longue vie au texte et créer des rapports de confiance. Bien sûr, une loi organique est ce qu'elle est. Elle n'apporte pas de solution à tous les problèmes de travail. Il faudrait l'accompagner par d'autres mesures non moins importantes: la ratification de l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT notamment la convention 87 relative à la liberté syndicale; l'encouragement des partenaires sociaux à conclure des conventions collectives; l'adoption de la loi sur les syndicats en vue de ratio-

naliser le champ syndical et de mettre fin aux « boutiques syndicales » qui ne font que polluer le champ syndical; le respect de la législation du travail tout en procédant à un toilettage du code du travail; la lutte contre le secteur informel et l'emploi précaire qui lui est consubstantiel... C'est en créant les relations de confiance entre les partenaires sociaux, qu'il deviendrait facile d'enclencher le chantier relatif à la réforme des retraites. A cet égard, il est absolument indispensable de mettre sur la table toutes les données relatives à la problématique de la réforme au lieu de distiller l'information au compte goutte ou de faire des annonces qui ne tiennent pas la route. Ce chantier social par excellence et d'une grande sensibilité, mérite un traitement global et une approche prospective. Mais auparavant, un diagnostic aussi objectif que possible s'impose. Si le principe d'aller vers deux régimes, l'un public

et l'autre privé semble admis, il ne faudrait surtout pas adopter un alignement vers le bas. Au contraire, il faut un alignement vers le haut eu égard au montant dérisoire de certaines pensions notamment dans le privé. Par conséquent, pour qu'une réforme soit acceptée, il faudrait au préalable corriger les anomalies existantes et avoir une nouvelle vision de la retraite et des retraités. A côté de la pension, il faudrait prévoir une série d'autres avantages relatifs à l'accès aux services publics et tout ce qui est de nature à contribuer au bien-être du retraité.

Un autre dossier social est relatif à la généralisation de la protection sociale. Jusqu'à présent, beaucoup de choses ont été faites, du moins sur le papier. On se précipite pour faire semblant de respecter le calendrier. Cette manière de procéder laisse des dégâts derrière. Et en fin de compte, aucun objectif n'est atteint totalement. Au niveau de la généralisation de l'AMO, devant en principe être achevée à fin 2022, on relève, valeur aujourd'hui, que 8 millions de personnes, soit plus de 20% de la population, n'en bénéficient pas encore. Il en est de même pour la généralisation des allocations familiales avec les remous qui ont accompagné l'aide sociale directe suite à l'adoption de cet indicateur maudit que constitue « al mouachir » et dont la composition est sujet à critiques.

L'année 2025 doit être normalement l'année de bouclage de la généralisation de la protection sociale en procédant à l'élargissement de l'affiliation aux régimes de retraite et la généralisation du bénéfice des indemnités de perte d'emploi. Rappelons que la moitié des salariés dans le privé ne sont pas encore déclarés à la CNSS malgré l'effort continu que déploie cette institution à travers ses agents, qui travaillent en tandem avec le corps des inspecteurs du travail. C'est un défi immense qui nécessite à la fois persévérance et pédagogie.

Ce vaste chantier de la généralisation de la protection sociale ne peut réussir et conduit à son terme qu'en réalisant les conditions suivantes: assurer la pérennité de son financement (plus de 50 milliards DH par an); disposer d'une offre de soins performante tant en infrastructure hospitalière qu'en travailleurs de la santé, tout en mettant fin aux déserts médicaux; adopter une politique préventive de la santé à travers des campagnes d'éducation et de sensibilisation; avoir une approche globale de la santé, « one health », englobant la santé animale, une bonne alimentation, un environnement sain...

On ne doit pas oublier les régions touchées par le séisme de septembre 2023 et celles qui ont été sinistrées par les inondations ravageuses en septembre 2024. Tout en louant les efforts déployés pour venir en aide aux ménages touchés et réparer les dégâts causés suite aux hautes instructions royales, il convient de noter que tout n'est pas encore remis dans l'ordre. Il reste encore beaucoup à faire notamment au niveau de la construction de logements (Haouz) et du rétablissement des réseaux hydrauliques (Sud-est). Entre temps, les habitants continuent toujours de vivre dans des abris de fortune avec des températures en dessous de zéro.

Cependant, là où le gouvernement est le plus attendu, c'est au niveau l'emploi. Il nous a promis d'en faire sa première priorité durant le restant de sa mandature et surtout au cours de cette année. Sans porter un jugement prématuré sur ses intentions, il y a fort à craindre que le miracle ne se produira pas tant que les mêmes causes produiront les mêmes effets. Sa feuille de route, dont il n'a pas dévoilé l'intégralité du contenu, n'aborde pas de franc les vrais problèmes. L'emploi ne se décrète pas. On ne le dira jamais assez. Il dépend de la croissance mais pas n'importe laquelle: une croissance réellement génératrice d'emplois. Et sur ce plan, nous n'avons rien vu de nouveau si ce n'est « faire du nouveau avec l'ancien ». L'année 2025 est considérée comme une année charnière. C'est au cours de cette année que toutes les réformes doivent être bouclées. Le gouvernement a le devoir de créer les conditions idoines pour conduire ces réformes dans un climat apaisé et une préférence au dialogue constructif. Cela passe par l'envoi de signaux forts relatifs à l'amélioration du niveau de vie de la population, à la réduction des inégalités sociales et territoriales, à la lutte contre la pauvreté, la corruption et surtout à mettre fin au conflit d'intérêts qui a sérieusement terni son image et sa crédibilité. Il faut y aller droit si on voudrait réellement faire ensemble la fête lors de la CAN 2025 qui se jouera sur nos stades à partir du 21 décembre prochain. C'est demain! ▀

NB: je n'ai pas abordé à bon escient la réforme du Code de la famille. Ce projet sociétal mérite à lui seul plus d'une chronique

AMNISTIE FISCALE : PLUS DE 125 MILLIARDS DE DH EN CASH DÉCLARÉS, SELON M. BAITAS

LE MAROC EST UN PAYS CASH QUI N'A RIEN À CACHER...





Le Maigret du CANARD



Bande de Gaza Un cessez-le-feu et des bombardements qui ne cessent pas !

LAILA LAMRANI

Plusieurs fois réclamé par les consciences du monde et se heurtant sans cesse au refus des sionistes avec la complicité de leur parrain américains, l'accord de cessez-le-feu, résultat d'une action diplomatique des Etats-Unis, de l'Egypte et du Qatar, doit déboucher dès dimanche sur un arrêt des bombardements criminels de l'occupation à Gaza. Un territoire complètement dévasté par une guerre génocidaire qui a fait plus de 46000 victimes, principalement des femmes et des enfants. Les habitants de Gaza ont accueilli la fin de leurs massacres dans la joie et l'allégresse; enfin, ils vont pouvoir retrouver un semblant de sur-vie normale sans risque d'être bombardés. après 25 mois de raids sauvages et



Prière mortuaire à la mémoire d'un enfant gazaoui assassiné par les sionistes sanguinaires.

indiscriminés. Le texte, qui doit être ratifié jeudi 16 janvier par le gouvernement sioniste avant d'entrer en vigueur, comporte trois phases. La première prévoit un cessez-le-feu de six semaines et la possibilité pour les civils palestiniens de se déplacer dans tout le territoire. Pendant cette première phase, des centaines de prisonniers pales-

teniens détenus de manière arbitraire dans les geôles sionistes seraient libérés en échange de la libération de 33 prisonniers de guerre aux mains du Hamas. L'aide humanitaire, largement bloquée depuis des mois par le colonisateur, devrait reprendre avec la réouverture du passage de Rafah. La phase 2, marquera le début de la libération des

otages restants et un retrait complet de la soldatesque sioniste de la bande de Gaza. La phase 3 serait celle du début des projets de reconstruction, perspective qui semble lointaine et qui prendra beaucoup de temps au vu de l'ampleur des destructions. Pendant ce temps, les frappes criminelles israéliennes n'ont pas cessé. Des raids ont visé des maisons dans la bande de Gaza, tuant au moins 17 Palestiniens mardi en fin de journée, selon le ministère de la Santé de Gaza. Les corps de 11 personnes ont été transportés à l'hôpital des Martyrs d'Al Aqsa après qu'une frappe a touché une maison à Deir al-Balah. Une autre attaque a tué six personnes et en a blessé sept autres dans le camp de réfugiés de Nuseirat, densément peuplé. Le nord de Gaza a vécu les mêmes horreurs tout au long de la nuit du mercredi à jeudi. ▶

Los Angeles ravagé par les flammes Qu'attend Biden pour décréter un cessez-le-feu à Hell-ywood ?!

Depuis le 7 janvier, le comté de Los Angeles en Californie est dévasté par un incendie d'une rare férocité que les vents violents rendent difficilement maîtrisable...

LAILA LAMRANI

Près d'une dizaine de jours après les premiers incendies qui ravagent depuis le 7 janvier les abords de Los Angeles, le bilan ne cesse de s'alourdir. Au moins 24 personnes ont été tuées, plus de 12 000 bâtiments détruits et environ 200.000 personnes évacuées, selon un dernier bilan des autorités. Les images sont apocalyptiques. L'enfer sur terre. La situation n'est pas près de revenir à la normale. Elle devrait même s'aggraver dans les prochains jours, puisque les services météo prévoient que les vents chauds et secs devraient regagner en puissance jusqu'à mercredi, ce qui pourrait compliquer

le travail des pompiers. Ce sont des maisons luxueuses, les plus chères des États-Unis, qui ont été réduites en cendres. Le quartier huppé de Pacific Palisades, où résident de nombreuses célébrités, a été ravagé par les flammes et le feu s'est attaqué aux collines de Hollywood, à quelques centaines de mètres du fameux Hollywood Boulevard. L'artère réputée pour ses étoiles dédiée aux stars a été prise d'assaut par des automobilistes affolés.

Véhicules carbonisés, maisons détruites, palmiers consumés par les flammes... Malibu n'a pas non plus été épargnée par le passage des incendies. La cité balnéaire, tant convoitée pour ses plages paradisiaques et son gigantesque littoral, révèle désormais un paysage de guerre. Les stars, dont la richesse qui frôle l'indécence a entretenu le mythe d'invulnérabilité, voire de puissance, prennent du coup conscience de leur fragilité. Les victimes bling bling découvrent subitement la crise climatique et la crise tout court. Ça craint pour leur pouvoir d'achat. Il faut vite organiser une quête...

En attendant, les autorités ont mis en place un couvre-feu dans



Un incendie spectaculaire qui a transformé Hollywood et d'autres localités en paysages de désolation.

les zones sinistrées, pendant que les pillages de demeures détruites et abandonnées se multiplient. Selon la police, au moins 20 personnes ont été arrêtées ces derniers jours pour des vols dans la région de Los Angeles.

Le réchauffement climatique, les maisons principalement en bois, et un vent violent sont les causes les plus souvent avancées pour expliquer la férocité de ces incendies spectaculaires. Connus pour faire feu de tout bois et tirer les marrons du feu, Donald Trump, qui retrouve la Maison Blanche le 20 janvier, accuse lui un petit poisson d'être

- indirectement - responsable de ce sinistre historique. Selon ce climato sceptique incorrigible, la politique de préservation de l'éperlan du delta, un poisson menacé de disparition, est en train de siphonner les réserves d'eau. "Un poisson inutile", selon le président républicain.

Ce qui est certain c'est que l'urgence et la gravité de la situation ne semblent pas émouvoir Joe Biden. Le président sortant n'a pas envie, tout comme à Gaza mise à feu et à sang dans l'impunité totale par les criminels sionistes, de décréter le cessez-le-feu à Los Angeles...! ▶

le Canard Libéré

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4

Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou

a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair,

Laila Lamrani Amine et

Chaimaa El Omari Naïb

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DISTRIBUTION

Sapress

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Livre mort

Kouri Richins cachait bien son jeu. Cette veuve américaine a en effet écrit un livre sur le deuil à destination des plus jeunes, à la suite de la mort de son mari l'an dernier. Mais la voici désormais accusée d'avoir elle-même assassiné son époux, rapporte la chaîne de télévision KUTV le 9 mai.

Cette mère de trois enfants a ainsi été interpellée et inculpée pour meurtre aggravé. Elle a empoisonné son conjoint avec du fentanyl, début 2022. À l'époque, l'autopsie avait dévoilé que le corps de la victime en contenait cinq fois plus que la dose létale. Kouri Richins avait expliqué avoir préparé pour son mari un cocktail Mule de Moscou, peu avant qu'il ne soit découvert mort. De récentes investigations ont permis d'identifier une connaissance de Kouri Richins, faisant l'objet de plusieurs chefs d'accusation pour possession et vente de drogues. L'auteur pour enfants lui a demandé de lui fournir du fentanyl.

Ironie macabre: Kouri Richins avait écrit un livre après le décès de son mari. Intitulé Es-tu avec moi?, il était censé aider les plus jeunes à faire face à la mort d'un être cher. Une production qui avait valu à son auteur des invitations sur les chaînes de télévision locale.

« Je voulais expliquer à mon enfant que si son père n'est pas ici avec nous physiquement, cela ne signifie pas que sa présence n'est pas là, avec nous », avait-elle même déclaré sur le plateau de l'émission Good Things Utah, en avril. Le livre contient en outre une dédicace « à mon incroyable mari et à un père merveilleux ».

Il meurt en tentant d'imiter Jésus-Christ

Une tragédie a frappé la communauté évangélique au Mozambique, alors que le pasteur Francisco Baraja, 39 ans, a succombé à la suite d'un jeûne. Fondateur de l'église Santa Trindade, l'ecclésiastique s'était astreint à une privation d'eau et de nourriture de 40 jours, à l'image du jeûne du Christ dans le désert, rapporte The Mirror du 17 février dernier.

Après 25 jours, le pasteur avait perdu un poids conséquent, au point de ne plus pouvoir se tenir debout. Il a finalement dû être transporté à l'hôpital à la demande de ses proches. Mais les tentatives pour le nourrir et le réhydrater sont restées vaines et Francisco Baraja est décédé le 15 février.

Les médecins ont diagnostiqué une anémie aiguë et une défaillance des organes digestifs. Mais le frère du défunt a mis en doute les causes du décès, affirmant que l'homme de Dieu souffrait aussi d'hypotension.

Les membres de l'église Santa Trindade ont déclaré être au courant du jeûne du pasteur, mais ne pensaient pas qu'il avait duré si longtemps. Des tels drames se sont déjà déroulés en Afrique par le passé. Au Zimbabwe, un homme de 73 ans s'était ainsi exilé dans la brousse pour jeûner, avant d'être retrouvé mort après 30 jours, en 2015.

Plus insolite: en mai 2021, un autre Zimbabwéen de 27 ans était parti jeûner dans les montagnes, pour demander à Dieu de lui offrir une Lamborghini, comme l'avait confié sa petite amie au Mbare Times. Il avait pu être secouru in extremis, après 33 jours de retraite.

FRANCE- ALGÉRIE, UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT



Rigolard



■ Deux amis marchent dans la rue et l'un demande à l'autre :

- Quelle heure est-il ?
- Douze heures.
- Oh, qu'il est tard !
- Tu aurais dû me demander plus tôt.

■ Au cabinet médical :

- Vous vous sentez mieux ?
- Non, docteur, et pourtant suis à la lettre les instructions du sirop que vous m'avez prescrit. Et qu'est-ce qu'elles disent ?
- Gardez le flacon fermé et au frais.

■ Deux amis se croisent dans la rue. L'un dit à l'autre :

- T'as des ennuis ?
- Les ravisseurs de ma belle mère m'ont écrit. Et que disent-ils ?
- Ils demandent 10 mille euros.
- Et si tu paies pas ?
- Ils me la rendent.

■ Un fou se prenait pour un grain de maïs. À la clinique, on a réussi à le convaincre du contraire. Désormais en bonne santé, il a quitté la clinique, mais deux heures plus tard, il est revenu parce qu'il avait rencontré une poule dans la rue et que son problème était qu'il savait qu'il n'était pas un grain de maïs, « mais il n'était pas sûr que la poule le sache aussi ».

■ Un homme trouve dans sa boîte aux lettres un papier sur lequel on peut lire: "Si vous voulez être riche sans effort, envoyez 50 euros à l'adresse suivante et vous aurez la formule : Par curiosité, il envoie l'argent à cette adresse

et quelques jours plus tard, il reçoit une réponse :

Faites comme moi.

■ Lors d'un procès, le magistrat demande à l'accusé :

- Pourquoi vous insistez que vous ne voulez pas prendre un avocat ?
- Car je vais dire la vérité.

■ Lors de l'examen de conduite, le moniteur montre l'essuie-glace et demande à l'élève :

- Pouvez-vous me dire à quoi cela sert ?
- C'est pour que les agents de la circulation puissent dresser des contraventions.

■ Dialogue entre fous :

- Je vous dis que je suis le fils de Dieu.
- Impossible, c'est moi le fils de Dieu.
- Un troisième fou passe et ils lui demandent :
- Nous sommes en train de nous disputer. Celui-ci dit qu'il est le fils de Dieu, et c'est impossible parce que je suis le fils de Dieu.
- Eh bien, aucun de vous n'a raison. Je n'ai pas d'enfants.

■ Un scientifique explique les nouveaux développements de la science :

- Voici un homard. Si je lui coupe une patte, il fait un bond de 20 centimètres. Si je lui coupe une autre patte, il fait un bond de 10 centimètres. Maintenant, je vais lui couper toutes les pattes. Et vous allez voir ce qu'il fait. Saute, homard, saute !
- Le homard ne saute pas. Conclusion : un homard sans pattes ne peut pas entendre.

A VENDRE

Appartement bien entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la Résistance, près 2 mars à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces. Bien aéré et ensoleillé. Situé au dernier étage (7ème). Sans vis-à-vis. Doté d'une terrasse vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point d'Europe et Boulevard Zerktoni
Contactez-nous au 0661177444





L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma